

# **3.D**

**Société par actions simplifiée**

**Au capital de 2 600 euros**

**1, Avenue du Hurepoix**

**91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS**

**RCS EVRY 981 579 840**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 12 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le 12 juillet,

A 10 heures

Les associés de la SAS **3.D**, société par actions simplifiée au capital de 2 600 €, divisé en 2 600 actions de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du président.

Sont présents :

- Monsieur **Sergio DELAGE** demeurant 19, Chemin des Hauts Chupins – 91310 LINAS, Propriétaire de 1 300 actions,
- Monsieur **François DELAGE** demeurant 19, Chemin des Hauts Chupins – 91310 LINAS, Propriétaire de 1 300 actions.

L'assemblée est présidée par **François DELAGE** président et associé.

La feuille de présence est dûment émargée par les associés.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Agrément de cession d'actions détenues par Monsieur **Sergio DELAGE** à Monsieur **François DELAGE**,
- Démission du Directeur Général,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

Les associés donnent leur agrément à Monsieur **François DELAGE** qui a notifié sa volonté d'acquérir 1 300 actions de Monsieur **Sergio DELAGE**.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale acte la démission de Monsieur **Sergio DELAGE** demurant 19, Chemin des Hauts Chupins – 91310 LINAS, du poste de Directeur Général de la société.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## TROISIEME RESOLUTION

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

**La Présidence**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sergio Delage', with a long horizontal stroke extending to the right.A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.